

45



Loiret

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Guide

du fleurissement participatif pour les communes et leurs habitants

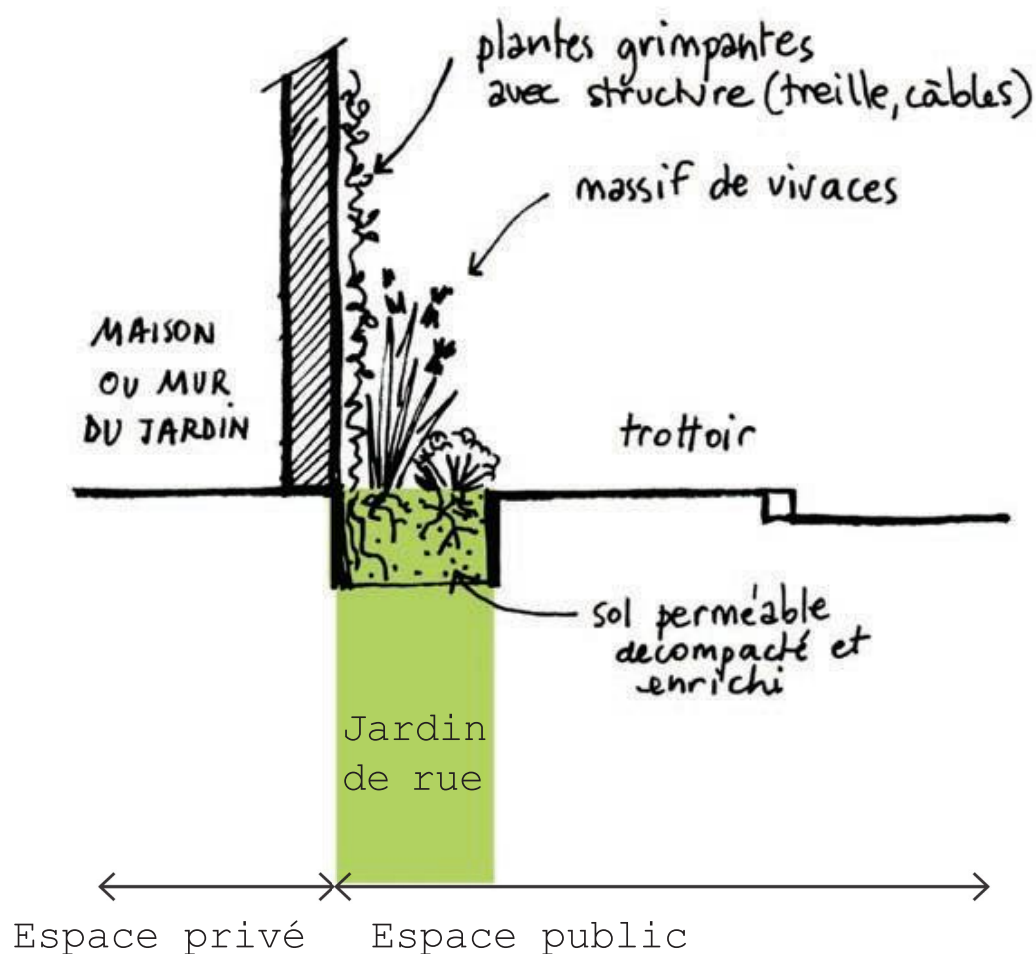


Jardins de rues





La rue n'est pas une route



La rue, c'est un cheminement bordé de maisons. C'est l'espace de la vie locale, un lieu habité. Il n'y a pas de rue sans riverains.

Le **jardin de rue** est un petit espace en pied de mur ou de façade, côté rue. Située sur l'espace public, cette bande plantée peut devenir un véritable petit jardin composé de plantes, de couvre-sols et/ou de grimpantes. L'habitant entretient cet espace et participe ainsi au fleurissement et à la biodiversité de la rue, du village ou de la ville.

Pourquoi un jardin de rue ?

Avantages et intérêts des plantations en pieds de mur :

- ✱ participation à la qualité esthétique de la rue,
- ✱ préservation de la biodiversité par l'accueil de la faune (insectes, oiseaux),
- ✱ amélioration de la qualité de l'air,
- ✱ infiltration des eaux pluviales,
- ✱ limitation de manière naturelle de la prolifération des herbes spontanées,
- ✱ présence du végétal dans des espaces parfois trop minéraux et imperméabilisés,
- ✱ rafraîchissement de la rue,
- ✱ participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie,
- ✱ appropriation de la rue, générateur de lien social.

La réglementation

La mise en place d'un jardin de rue pose plusieurs questions réglementaires du fait que cette zone se situe sur l'espace public.

En effet, l'espace public appartient au domaine public de la collectivité où il se situe. L'occupation de cet espace doit par conséquent **faire l'objet d'une autorisation de la part de la collectivité**. La forme de cette autorisation semble être laissée au libre choix du maire et de son équipe. Que vous soyez élus ou habitants, il s'agit de communiquer et de s'accorder sur la démarche mise en place et la réglementation associée.

Il conviendra également de **laisser une largeur de 1,40 m sur trottoir** pour le passage des piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite... En zone 30, l'espace public est partagé.

[Questions d'ÉLU]

Comment mettre en place une démarche de fleurissement participatif ?



La collectivité reste libre de déterminer le degré de participation des habitants à l'embellissement des espaces.

Deux principales démarches observées :

- **démarche collective sur un site pilote.**

La commune choisit les espaces concernés pour mettre en place une démarche participative (rue pilote, quartier, espaces clés de la commune).

- **démarches individuelles.**

Les élus et services font le choix de lancer la démarche sur l'ensemble de la commune et communiquent sur la possibilité offerte aux habitants de fleurir leurs pieds de façade.

Un encadrement à géométrie variable

Dans tous les cas, la collectivité reste responsable de ce qui se passe sur l'espace public. Aucun dispositif n'assure la pérennité de l'entretien des espaces. C'est pourquoi un suivi, même minimum, est indispensable.

Une forme de contractualisation s'avère intéressante pour :

- préciser d'éventuels éléments de contexte local,
- établir une durée d'engagement (renouvelable tacitement ou suspendue à la réalisation d'un projet en devenir),
- officialiser la démarche en répartissant les responsabilités des uns et des autres.



Chantiers participatifs à Saint-Benoît-sur-Loire et Ligny-le-Ribault, 2023.



Quels intérêts voyez-vous au fleurissement des rues par les habitants ?

« Réunir les acteurs locaux dans un même projet. Créer des liens entre voisins et avec les élus. Aménager l'espace public et contribuer à sa valorisation dans le respect de l'environnement. »

Fabienne Rollion, adjointe chargée du fleurissement,
Saint-Benoît-sur-Loire.

[Questions d'ÉLU]

Quelles étapes pour construire le projet ?



OBSERVER LE TERRAIN

Quels espaces végétaliser ?

Est-ce que des initiatives habitantes existent déjà ?

Est-ce qu'une rue/un quartier pourrait être pilote ?

Les types d'espaces potentiels :

- les espaces contraints : pieds de murs sur trottoirs, pots, pieds d'arbres...
- les jardins publics, les parcs...
- les délaissés urbains (friches, espaces en attente, talus, dents creuses...).



TROUVER LES ACTEURS RESSOURCES

Quelles personnes solliciter ?

- Les habitants motivés.
- Des associations de quartier.
- Des structures ressources professionnelles.

Le CAUE peut vous accompagner dans ces premières décisions.



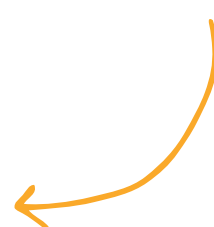
FAIRE DES CHOIX ET FORMALISER LA DÉMARCHE

À l'issue de ces premières observations, faire le choix de la démarche appropriée : **démarches individuelles sur l'ensemble de la commune** ou **démarche collective sur un site pilote**, tout en déterminant l'implication de la commune.

Quel soutien de la collectivité ?

Quels aspects techniques apporter ?

Budget alloué, implication des services techniques, travaux de création de fosses, apport de terre végétale, de paillage, don de végétaux, mise en place de supports...



Quelle formalisation avec les habitants ?

- **Aucun cadre** : c'est souvent le choix des élus de communes rurales. L'appropriation de l'espace public s'effectue à l'amiable, avec une vigilance de la mairie, dans le but d'alléger au maximum les contraintes administratives.

- **Une autorisation d'occupation temporaire** (permis de végétaliser, convention, ou charte dans certaines collectivités) signée par les habitants qui souhaitent participer. Elle représente un engagement à respecter, quelques règles fixées par la commune. Elle peut être signée soit par un particulier, soit par une association.

Que doit-on y mettre ?

- Les engagements des deux parties : ce à quoi consent la commune (céder l'espace public) en échange de ce que s'engage à faire l'habitant (planter, entretenir...).
- Les règles à respecter : les distances, les espaces autorisés ou non, les essences autorisées et toutes autres contraintes propre à la collectivité.

Pour que la population adhère au projet, il faut que la participation soit la plus simple possible, et que les habitants possèdent une certaine marge de liberté.

[Questions d'ÉLU]

Comment mettre en œuvre le projet ?



1/ Communiquer sur le projet auprès des habitants susceptibles de participer, des agents de la commune, des associations...

- Utiliser le bulletin municipal et les réseaux sociaux, la presse locale, les panneaux d'informations digitaux...
- Proposer des ateliers ou réunions publiques d'information et/ou de concertation.
- Laisser le projet se répandre.
- Être présent sur le terrain dès le départ.

2/ Mettre en place sur le terrain.

Démarche collective sur un site pilote :

- organiser et animer les ateliers avec les habitants (explication de la démarche, de la palette végétale, conseils sur le choix des végétaux...),
- préparer les chantiers participatifs (préparation des fosses, amendements, arrêté municipal pour couper la rue à la circulation durant le chantier, panneaux explicatifs...).

Démarches individuelles :

- analyser en interne les demandes reçues,
- conseiller les demandeurs,
- créer les fosses si nécessaire.



Étapes de l'opération « Jardins de rues » menée à Saint-Benoît-sur-Loire et Ligny-le-Ribault avec le CAUE du Loiret en 2023.

- ✓ Choix d'une rue pilote.
- ✓ Observation et recensement de la végétation existante.
- ✓ Élaboration d'une palette végétale.
- ✓ Communication de la démarche auprès des habitants.
- ✓ Présentation de la démarche aux habitants.
- ✓ Ateliers participatifs pour la conception de son jardin de rue.
- ✓ Commande des plants.
- ✓ Préparation des fosses de plantation (découpage, apport de terre végétale...) si nécessaire.
- ✓ Chantier participatif.
- ✓ Entretien et suivi.

Comment pérenniser la démarche ?

L'animation est la clé de la pérennisation du projet.

- Créer et entretenir un dynamisme.
- Rester disponible pour répondre à des questions, être attentif aux éventuels problèmes.
- Sensibiliser les services espaces verts pour accompagner les habitants sur le long terme, identifier les zones de jardins de rues pour éviter des fauchages non souhaités, être vigilant sur l'entretien.
- Sensibiliser le public après les premières plantations. Éditer un article dans le bulletin municipal, une plaquette, utiliser des panneaux explicatifs...
- Poursuivre la démarche chaque année : communiquer à nouveau sur le permis de végétaliser, relancer la démarche sur une autre rue...
- Organiser des événements : trocs de plantes, de graines...



Quelles suites imaginez-vous à cette démarche ?

« Faire dans les années à venir d'autres rues au cœur du village. Sensibiliser les administrés. »

Dominique Drupt,
adjointe chargée du fleurissement,
Ligny-le-Ribault.

[Questions d'HABITANT]

Comment jardiner ma rue ?



En tant que jardinier de vos pieds de façades ou de murets, quelques conseils sont à prendre en compte :

- **observer** et faire avec les plantes spontanées et la nature du sol qu'elles indiquent,
- **planter en cohérence** avec l'histoire des lieux, l'espace disponible, l'exposition au soleil et les plantes déjà présentes dans la rue,
- **planter** de préférence en **automne** ou au printemps,
- **arroser seulement si nécessaire** (pour la reprise après la plantation et en cas de forte chaleur),
- **pailler** les plantations pour garder la fraîcheur du sol,
- **jardiner au naturel** (sans produits chimiques) pour préserver et accueillir la biodiversité,
- **respecter les règles** de la rue et de l'espace public,
- **s'amuser** et profiter de redonner une place au vivant et au sauvage dans votre rue !



La composition de son jardin de rue

La composition du massif, par le choix des végétaux et leur disposition les uns par rapport aux autres, relève de **quelques grands principes**.

- ✱ **Les couleurs** : choisir des coloris de fleurs pour un camaïeu, un monochrome ou un arc-en-ciel tout en restant en harmonie avec les teintes des jardins de rue voisins. La couleur blanche adoucit et met en valeur les autres couleurs. Penser également aux teintes des feuillages.
- ✱ **Les hauteurs / les formes** : pour varier le massif, utiliser des hauteurs et des formes différentes : couvre-sols, touffes plus ou moins hautes ou larges, rampantes, arbustes, grandes tiges de floraison, grandes feuilles... Penser à mettre les plantes les plus basses devant. Rythmer l'implantation pour ne pas rendre le massif linéaire et trop homogène.
- ✱ **Les feuillages** : outre la floraison, le feuillage participe à la composition du massif (la teinte, la densité, la taille, la brillance et surtout la persistance). Utiliser des vivaces persistantes permet de garder du vert même en hiver. Les couleurs grises et argentées de certains feuillages apportent de la lumière pour les plantations à l'ombre par exemple.
- ✱ **Les périodes de floraison** : imaginer un jardin de rue qui fleurit le plus longtemps possible, pour profiter des floraisons à différents moments et attirer des insectes le plus longtemps possible. Les vivaces de soleil à floraison précoce sont plus rares. Si votre jardin de rue est au soleil, sensibilisez votre voisin d'en face (à l'ombre) à planter des vivaces à floraison précoce.
- ✱ **La densité** : la densité se réfléchit par l'effet que l'on souhaite donner au massif mais aussi selon la place que prendra la plante une fois bien développée. Les premières années, les plantes peuvent ne pas couvrir toute la surface. Laissez-leur du temps, paillez et faites place aux spontanées sans que cela ne gêne celles plantées.

[Questions d'HABITANT]

L'entretien général



Quelques conseils d'entretien annuel pour donner une plus belle vie au jardin de rue :

- arroser dans l'année qui suit la plantation si le manque de pluie se fait sentir,
- retirer au fur et à mesure les fleurs et les tiges fanées pour favoriser la repousse et une nouvelle floraison,
- rabattre à l'automne ou à la fin de l'hiver pour les plantes qui gardent une belle structure l'hiver,
- faire selon les envies, sans trop tailler pour que les plantes puissent se développer.

Au fil des années...

- Les plantes se plaisent et prennent trop de place ? Diviser, bouturer ou déplacer les rejets en les donnant ou les troquant avec vos voisins, amis et famille !
- Récolter les graines pour les semer ou les troquer.

Un maître mot après la plantation du jardin de rue : OBSERVER !

Quelles sont les plantes qui se plaisent le mieux ?

Quelles plantes ont disparu ?

Ce que j'aime ou que je n'aime pas ?

Et faire évoluer le jardin, en déplaçant, plantant, troquant, semant...



Les mots des habitants à propos du fleurissement participatif...



« Embellir son espace de vie. Valoriser son village. Partager un moment convivial avec ses voisins. »

Isabelle, habitante de Ligny-le-Ribault.

« Toujours intéressant d'embellir la commune, un art de vivre vert ! Une bonne chose de planter et participer à cet événement en commun. Journée conviviale. »

Jack, habitant de Ligny-le-Ribault.

« Une ligne de couleur qui coupe le noir du goudron et le gris des murs. »

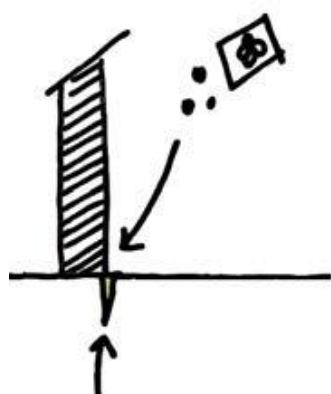
Étienne, habitant de Saint-Benoît-sur-Loire.



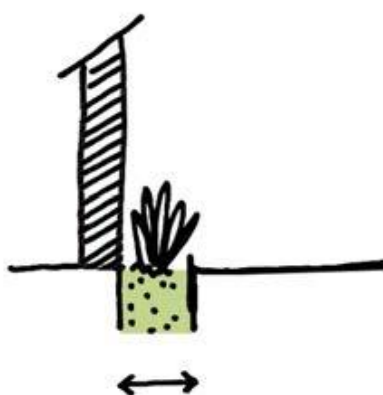
Chantiers participatifs à Saint-Benoît-sur-Loire, 2023.

[Conseils pour la plantation des jardins de rues]

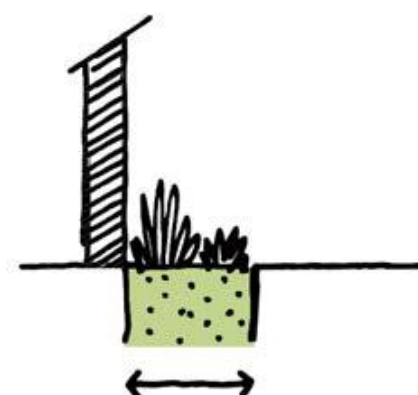
Quel plan de plantation pour l'espace disponible ?



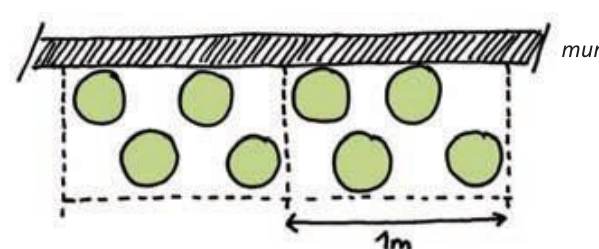
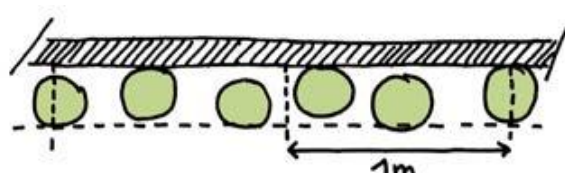
Pour les fissures :
plutôt semis



Pour 20 à 40 cm de large :
1 plant tous les 40 cm sur
1 ligne de plantation



Pour 50 à 80 cm de large :
1 plant tous les 50 cm sur
2 lignes en quinconce



Quelles plantes ?

La palette végétale peut être proposée par la collectivité tout comme laissée au libre choix de l'habitant.

Néanmoins, il est interdit d'utiliser des pesticides sur l'espace public, ainsi que de choisir des plantes épineuses, toxiques, urticantes, allergènes, **invasives** (*Cortaderia selloana*, herbe de la pampa ; *Buddleia davidii*, arbre aux papillons ; *Fallopia japonica*, renouée du japon...).

Outre l'aspect esthétique, il faudra tenir compte de l'exposition, du climat et du type de sol, de la prise aux vents, de la nature des façades ou clôtures.

- Choisir des végétaux déjà présents et adaptés aux conditions du terrain et à l'identité de la commune.
- Adapter les végétaux à l'échelle et aux usages de la rue.

- Favoriser un mélange de végétaux à feuillage persistant et à feuillage caduc et, si possible, fleurissant à différentes saisons, rustiques et peu exigeants en termes de sols et d'arrosage.

À la suite des différentes expérimentations menées sur le terrain, le CAUE du Loiret vous propose une palette végétale (non exhaustive) pour guider vos choix.

Les vivaces sélectionnées et proposées ci-après sont rustiques et peu gourmandes en eau pour un entretien minimum. La majorité des plantes sont mellifères (leurs fleurs attirent les insectes butineurs).

La filière horticole dans le Loiret

La région Centre-Val de Loire est un territoire historique pour la **filière horticulture-pépinière**. Deuxième région française pour la production de jeunes plants de pépinière, la région Centre-Val de Loire est un bassin de production horticole important qui compte quelques grands noms de la profession, une station expérimentale d'envergure nationale, ainsi que beaucoup de petites entreprises. C'est le département du Loiret qui compte le plus d'horticulteurs pépiniéristes en Centre-Val de Loire, près de 50 % des entreprises de la Région.

Le territoire est aussi marqué par la présence d'entreprises spécialisées en production de **jeunes plants de pépinières, de plantes grimpantes et de rosiers**.

De nombreuses fêtes et foires aux plantes sont organisées sur le département afin de découvrir toute la diversité végétale de la filière.



Anémone du Japon

Anemone japonica

Floraison J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Rabattre à la base en hiver.

(Multiplication) Division en fin d'automne.



Euphorbe

Euphorbia martinii

Floraison J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Feuillage bleuté ornemental.

(Entretien) Nettoyer la touffe en automne-hiver. Attention, se protéger les mains du latex de la plante toxique et irritant.

(Multiplication) Bouturage • Semis • Division.



Gaura

Gaura lindheimeri

Floraison J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Aspect intéressant l'hiver.

(Entretien) Rabattre à 10 cm du sol fin mars.

(Multiplication) Bouturage • Semis (risque d'hybridation) • Division.



Grande marguerite

Leucanthemum vulgare

Floraison J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Fleurs à bouquet.

(Entretien) Supprimer les fleurs et tiges séchées au fur et à mesure.

(Multiplication) Semis • Division.



Gypsophile

Gypsophila

Floraison J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Fleurs à bouquet.

(Entretien) Tailler en automne ou en été pour équilibrer la touffe.

(Multiplication) Bouturage • Semis.



Rudbeckia pourpre

Echinacea purpurea

Floraison J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Fleurs à bouquet • Médicinale.

(Entretien) Supprimer les fleurs et tiges séchées au fur et à mesure.

(Multiplication) Semis • Division.



Sauge arbustive

Salvia greggi

Floraison J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Non comestible.

(Entretien) Rabattre à 10 cm du sol fin mars.

(Multiplication) Bouturage en fin d'été • Marcottage.



Aster dumosus

Symphyotrichum dumosum

Floraison J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Floraison automnale.

(Entretien) Rabattre les tiges défléuries.

(Multiplication) Semis • Division.



Cheveux d'ange

Stipa tenuifolia

Floraison J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Graminée ondulant avec le vent.

(Entretien) Seule graminée à ne pas rabattre en fin d'hiver • Retirer les graines des épis 2 fois/an (avec un peigne).

(Multiplication) Semis naturel (ne pas se laisser envahir).



Coquelourde des jardins

Lychnis coronaria



Floraison J F M A M J J A S O N D

- (Remarques) Floraison longue • Feuillage duveteux gris lumineux.
- (Entretien) Arrosage au début • Rabattre à 20 cm en automne • Supprimer les fleurs fanées pour limiter le ressemage.
- (Multiplication) Ressemage spontané • Semis • Division.



Herbe aux écouvillons

Pennisetum alopecuroides



Floraison J F M A M J J A S O N D

- (Remarques) Graminée à épis • Effet décoratif l'hiver.
- (Entretien) Rabattre à 30 cm du sol fin mars (ne pas couper les épis avant le printemps).
- (Multiplication) Semis • Division.



Mentha sp.



Floraison J F M A M J J A S O N D

- (Remarques) Aromatique et médicinale • Rhizome, peut être envahissant.
- (Entretien) Couper à 10 cm après floraison pour favoriser la repousse.
- (Multiplication) Division • Bouturage.



Nepeta

Nepeta faassenni



Floraison J F M A M J J A S O N D

- (Remarques) Longue floraison • Aromatique et médicinale.
- (Entretien) Après la 1^{ère} floraison : éclaircir pour une 2^e • Rabattre de moitié fin mars.
- (Multiplication) Division (printemps, septembre) • Semis.



Orpin

Sedum spectabile



Floraison J F M A M J J A S O N D

- (Remarques) Couvre-sol. Succulente au feuillage vert bleuté, intérêt hivernal avec les fleurs sous l'effet du gel.
- (Entretien) Supprimer les fleurs et les tiges sèches à la fin de l'hiver.
- (Multiplication) Division • Bouturage.



Ostéosperme

Oestospermum sp.



Floraison J F M A M J J A S O N D

- (Remarques) Très florifère.
- (Entretien) Peu d'arrosage et d'entretien • Supprimer régulièrement les fleurs fanées • Protéger la plante en hiver.
- (Multiplication) Division • Bouturage • Semis.



Santoline

Santolina



Floraison J F M A M J J A S O N D

- (Remarques) Médicinale.
- (Entretien) Si besoin, tailler pour donner une forme.
- (Multiplication) Bouturage • Semis.



Alchémille

Alchemilla mollis



Floraison J F M A M J J A S O N D

- (Remarques) Port arrondi tapissant • Couvre-sol.
- (Entretien) Rabattre la touffe à l'automne.
- (Multiplication) Semis • Semis spontané • Division.



Campanule des murailles

Campanula portenschlagiana



Floraison J F M A M J J A S O N D

- (Remarques) Tapissante couvre-sol.
- (Multiplication) Division • Bouturage.



Géranium vivace

Geranium macrorrhizum

Floraicon J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Couvre-sol rhizomateux.
(Multiplication) Bouturage • Semis.



Heuchère

Heuchera

Floraicon J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Hampe florale discrète •
Différents feuillages colorés.
(Entretien) Couper les tiges fanées.
(Multiplication) Division en automne.



Thym

Thymus vulgaris

Floraicon J F M A M J J A S O N D

(Remarques) Couvre-sol • Aromatique.
(Entretien) Tailler parfois pour renforcer la touffe.
(Multiplication) Division • Bouturage.

Les vivaces décrites sont classées en trois groupes : les touffes hautes à positionner à l'arrière des massifs, les touffes basses et les plantes couvre-sols, à installer au premier plan.

Hampe florale Touffe haute Touffe basse Couvre-sol Caduc Semi-persistant Persistant Mellifère Ombre Soleil et mi ombre Soleil

Et pourquoi pas...

Des plantes grimpantes

Elles investissent les façades et créent de véritables murs végétalisés. Un grand choix de variétés existe pour les clématites, les rosiers grimpants, les chèvrefeuilles, les akébias, les jasmins, les houblons, les lierres...

Des plantes comestibles

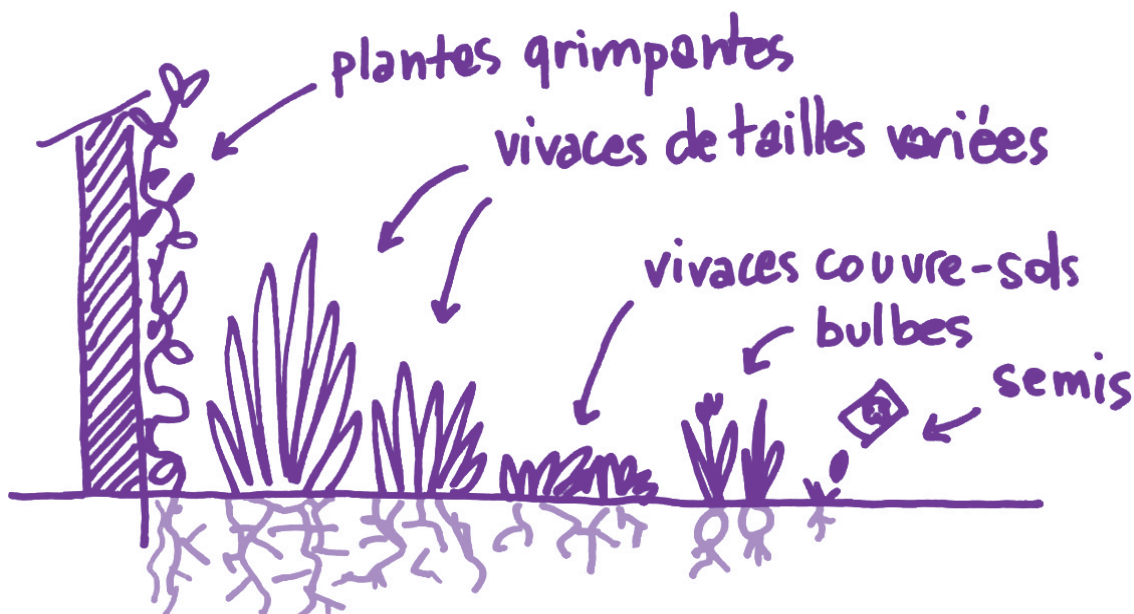
Petits fruits, légumes vivaces, vignes et arbres fruitiers palissés apportent gourmandises et floraisons en façade.

Des bulbes

Ils fleurissent au printemps quand les vivaces sont encore au repos ou à l'automne. Les bulbes complètent les massifs pour des floraisons le plus tôt et le plus longtemps possible.

Des semis et des plantations de plantes annuelles

Les semis de jachère, par exemple, fleurissent un pied de mur sans plantation ni composition. Les semis et les plantes annuelles complètent les massifs de vivaces et apportent une diversité de floraison et de nourriture pour les insectes.





[À retenir]

- ✱ Deux méthodes courantes : la démarche collective sur un site pilote ou la démarche individuelle sur l'ensemble de la commune (permis de végétaliser).
- ✱ Observer les initiatives existantes dans votre commune et les mettre en valeur.
- ✱ Communiquer et sensibiliser sur la démarche.
- ✱ Échanger entre riverains, élus et personnels de la collectivité.
- ✱ Expérimenter les différents moyens de fleurissement.

[Ressources]

- Site internet dédié :
www.fleurissement-participatif.fr
- Dossiers thématiques « **Fleurir et participer** » sur le site **www.caue45.fr**
- Fiche technique **Petites Cités de Caractères®** Centre-Val de Loire :
« **Végétalisation des centres anciens** ».



Publication : CAUE du Loiret.
Rédacteurs : Laure Fauconnier - Marie Rougeot.
Conception graphique : Patricia Hernandez.
Croquis : Marie Rougeot. Photos : CAUE du Loiret.
Guide élaboré avec la participation de la SHOL,
des communes de Ligny-le-Ribault et de Saint-
Benoît-sur-Loire et des habitants des rues pilotes.

CAUE du Loiret 36 quai du Châtelet 45000 Orléans
contact@caue45.eu - www.caue45.fr

Imprimé en 800 exemplaires par Imprimerie Corbet - 2024.

Ce guide est élaboré dans le cadre du dispositif « À vos ID », proposé par la Région Centre-Val de Loire. Portée par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et le CAUE du Loiret, l'initiative « Biodiversité, implication citoyenne et aménagement durable en Forêt d'Orléans, Val de Loire et Sologne » rassemble plusieurs actions de sensibilisation et d'implication des habitants et des élus dans les projets de biodiversité, dont une sur le fleurissement participatif.

